

En exercice: 58

Présents : 43

Votants: 47

Séance du 9 décembre 2024

Le Neuf Décembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 décembre 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon,

sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ ,

ATHÉE MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

BALLOTS CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

BOUCHAMPS LES CRAON GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

BRAINS SUR LES MARCHES /

CHÉRANCÉ VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER TISON Hervé, titulaire
COSMES COUËFFÉ Dominique, titulaire

COSSÉ LE VIVIEN LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,

RADÉ Maurice, titulaires

COURBEVEILLE

CRAON DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

CUILLÉ DESHOMMES Catherine, titulaire

DENAZÉ GOHIER Odile, titulaire

FONTAINE COUVERTE

GASTINES BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LA CHAPELLE CRAONNAISE

LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
LA CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,

MÉE BAHIER Alain, titulaire

MÉRAL CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires

NIAFLES /

POMMERIEUX RESTIF Vincent, titulaire

QUELAINES ST GAULT

LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, titulaires

RENAZÉ

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires

SENONNES BARBÉ Béatrice, titulaire

SIMPLÉ /

ST AIGNAN S/ROË PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË
GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX
BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: DEROUET Loïc (Astillé), TRIDON Fabrice (suppléant Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LÉPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), LECOT Gérard (La Chapelle-Craonnaise), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GENDRY Daniel (Niafles), GENDRY Hugues (Quelaines-St-Gault), LIVENAIS Norbert (Renazé), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Étaient absents: MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAULTIER René-Marc LÉPICIER a donné pouvoir à Hervé TISON

<u>Secrétaire de Séance</u> : Élu M. Patrick GAULTIER, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-12/442: RESSOURCES HUMAINES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 9 décembre 2024

OBJET 2024-12/442 : RESSOURCES HUMAINES

TOURISME - RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER 2025

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire qu'il est procédé chaque année pendant la période estivale, juillet et août, à l'ouverture d'un point d'information à la maison du tourisme.

Les missions de ce saisonnier sont principalement l'accueil physique et téléphonique pour tous renseignements auprès des visiteurs de la Maison du Tourisme, en lien direct avec l'association « Tourisme en Pays de Craon » et Sud Mayenne Tourisme.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 2°,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 12 novembre 2024, Considérant l'inscription des crédits nécessaires au chapitre 012,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré : À l'unanimité (47 VOTANTS)

- ➡ DÉCIDE d'avoir recours à 1 Adjoint Administratif à temps non complet de 30/35ème (28.50 pour la Communauté de Communes et 1.50 prise en charge de la visite de la ville) pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025, rémunéré sur la base du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux.
- AUTORISE le Président à procéder au recrutement d'un emploi saisonnier pour la maison du tourisme.
- ⇒ **AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 17 décembre 2024

Pour extrait conforme, Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance, Patrick GAULTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241209-DELIB202412442-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

